

La Poste à Archigny

FRANÇOISE GLAIN

Le 15 août 1879, le conseil municipal, sous l'égide du maire, Clément, Hippolyte Baudet, émet un vœu pour la création d'un bureau de poste à Archigny. C'est ainsi que le ministère des Postes et Télégraphes informe de sa décision de créer une recette simple des P&T de 4^e classe dans la commune. En contrepartie, cette dernière s'engage à fournir, gratuitement, pendant 18 années consécutives, le local convenable pour le service et le logement du titulaire.

Le 1^{er} mai 1881, le premier bureau de Poste et Télégraphe voit le jour à Archigny. Le député Hérault est remercié par le conseil municipal pour l'aide apportée à ce projet.

Le 15 mai suivant, la commune achète un indicateur *Thiéry* pour l'affichage des heures de levée et de départ du courrier, et, le 25 mai, M. Delaveau offre un local, situé sur la place, pour le bureau de poste ; choix approuvé par l'administrateur des Postes malgré quelques réparations qui sont prises en charge par le propriétaire.



La Poste, à gauche de la photo, en 1910, CPA coll. Françoise Glain

Le 19 juillet 1886, un contrat est signé entre le maire, la receveuse des Postes et Vincent Daigle dénommé « le piéton ». Ce dernier s'engage à faire la distribution des télégrammes *dans toute l'étendue de la commune d'Archigny*¹.

Le maire, en plus d'inscrire les dépenses au budget annuel communal, fera installer une sonnerie entre le bureau de poste et le domicile de Vincent Daigle pour l'alerter directement

¹ La commune d'Archigny a une superficie de 67 km², présente 130 hameaux tous existants à l'époque de notre « piéton » et un réseau de chemin important.

en cas de besoin. Ce dernier devient donc, à 17 ans, pour 150 francs par an, piéton municipal. À cette somme s'ajoutent 50 centimes pour chaque télégramme à livrer en express, payés par la receveuse des Postes et Télégraphes. La convention, renouvelable, est signée pour un an. En juin 1891, on vote la gratuité de la distribution des dépêches télégraphiques, dans le bourg essentiellement.

C'est en 1900 que le sigle P&T est remplacé par celui de PTT pour Postes Télégraphes et Téléphones ; l'administration utilise les anciens en-têtes, certainement par souci d'économie.

En août 1900, le facteur Ferrand est mis à la retraite par l'administration des Postes. C'est désormais Auguste Gallard, tisserand à Archigny, qui desservira la commune.

Un courrier en voiture fait le service des dépêches entre la gare des Barres, le bureau de poste de Vouneuil-sur-Vienne et celui de Bonneuil-Matours. En décembre 1902, le conseil municipal aimerait que son trajet le mène jusqu'à Archigny, ce qui apporterait une amélioration sensible dans le service de la Poste. On en reparle en mars 1903...

Janvier 1906, le vœu se renouvelle pour prolonger le courrier de la gare des Barres jusqu'à Archigny, *considérant à un autre point de vue que la commune a été un ferme soutien du gouvernement de la République jusqu'aux dernières élections au conseil général, elle a donné 515 voix au candidat républicain contre 52 voix au candidat réactionnaire.*

En 1907, deux écoles sont créées, l'une au lieu-dit la Bouffonnerie, l'autre au lieu-dit la Croizasse. En novembre de cette même année, des boîtes aux lettres sont réclamées à ces deux endroits. Peut-être pour faire face à un courrier administratif plus important. Un poste de facteur auxiliaire est envisagé.

En 1911, le receveur au bureau de Poste est, Jean Monteix. Il travaille avec Louis Roy, l'aubergiste qui tient avec sa femme, Henriette le *Café du Bon Coin*, à côté de l'épicerie de Louise Daigle, face à la place de l'église. Louis se déclare « courrier ». Chaque jour, il attelle son cheval à la carriole, emporte son panier repas qui, selon un rituel bien établi, est préparé par sa femme et lui est remis avec fierté par sa fille Marguerite âgée de 4 ans, puis il récupère les lettres et colis de la commune pour les porter à la gare de Châtellerault. Sur son chemin, il collecte également, au passage, le courrier des communes voisines comme Chenevelles, Monthoirion... Tout son chargement est confié au chef de gare et chargé dans le train.

C'est avant le conflit, dans sa séance du 8 juin 1913, que le conseil municipal d'Archigny, avec l'arrivée du tramway dans la commune de Bonneuil-Matours, demande pour la première fois une modification de l'arrivée du courrier dans la commune. Considérant cette mise en place d'une ligne Bonneuil-Matours - Châtellerault, le maire désire obtenir un service de deux courriers par jour. Cette idée est rapidement soumise à l'étude des services des PTT et le préfet en est averti. Le directeur des Postes, par courrier du 12 mai 1914, remonte aussi au préfet que la commune désire un service en voiture et soumet cette requête à son approbation. Avec l'arrivée du conflit, la situation semble s'enliser.

Le transport des dépêches est fait par M. Bruère, et son adjudication prenant fin au 31 décembre 1916, le conseil municipal, comme le mentionne la délibération du 5 novembre de cette même année, s'empresse de lancer une nouvelle consultation afin de choisir le meilleur candidat possible. Celle-ci devant être finalisée au 25 décembre.

La direction des Postes, avertie de cette décision par courrier, s'empresse de signaler à la préfecture, comme elle en avait informé le maire d'Archigny en 1911, que la commune n'avait pas autorité à choisir les personnes pour le transport du courrier. Elle signale toutefois que le choix s'étant porté sur le candidat déjà en poste, elle accepte la décision du conseil municipal. M. Bruère devient donc à nouveau adjudicataire pour une somme de 500 francs.

République Française

167

Poitiers, le 12 Mai 1914

ADMINISTRATION
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

DIRECTION
DE LA VIENNE

N° 1207-0

OBJET : Archigny

Le Directeur des Postes & des Télégraphes

demande d'un 2° courrier. du Département de la Vienne

Monsieur le Préfet.

PRÉFECTURE
13 MAI 1914
DE LA VIENNE

Par délibération du 8 Juin 1913, le Conseil Municipal d'Archigny a demandé la création d'un service de courrier en voiture à deux ordinaires entre la gare des tramways de Bonneuil Matours et le bureau de poste d'Archigny. Cette modification permettrait au bourg d'Archigny de bénéficier d'une 2° distribution des correspondances le soir.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me renvoyer la délibération ci jointe, revêtue de votre approbation, si vous estimez que cette proposition mérite de retenir l'attention de mon Administration.

Le Directeur de la Vienne.

15 MAI 1914

DE CHATELAIN

1° DIVISION

Transmis à M. *167* *1914* *4*

pour avis *1914* *4*

Poitiers, le *19* *1914*

P^r le Préfet, le Secrétaire Général délégué :

1° Division. *[Signature]*

Proposition de création d'un bureau de poste à Archigny en 1914, AD86 série 7 P

Le problème de la distribution du courrier n'est pourtant pas résolu dans la commune. Par courrier du 13 décembre 1917, le directeur des PTT signale ainsi au préfet que ses services ont informé le maire d'Archigny de la prochaine modification des horaires des facteurs, ce que refuse le conseil municipal en novembre 1917, craignant en cela une gêne importante pour la population de la commune. La situation s'était déjà présentée en 1910 avec un changement de tournée pour la laiterie et la direction des Postes avait alors accédé à la demande de la municipalité. Mais en 1917, la situation est plus périlleuse, le conflit n'est pas terminé et les restrictions sont importantes. Parmi celles-ci, l'envoi des dépêches qui se faisait précédemment en voiture vers Châtellerault et qui se trouve modifié, dès 1920, par un service à bicyclette entre Archigny et Bonneuil-Matours. Une situation dont se plaint le conseil municipal le 16 septembre, lors de la réunion du conseil, le maire indiquant *que le service postal s'est fait continuellement, depuis 40 ans environ, par un courrier en voiture, d'Archigny à Châtellerault, chef-lieu d'arrondissement ; qu'Archigny, qui est complètement déshérité au point de vue de toute communication, était déjà très heureux d'avoir ce seul moyen de transport tant pour les personnes que pour les colis, pour correspondre avec Châtellerault. Que depuis le 10 septembre ce service se fait par un courrier à bicyclette d'Archigny à Bonneuil-Matours où passe le tramway qui ne prend aucun colis.* Les conseillers et le maire protestent énergiquement et demandent que la distribution se fasse à l'avenir comme par le passé, en voiture d'Archigny à Châtellerault. De son côté, la direction des PTT refuse et informe, dans un courrier du 24 novembre 1920 adressé au préfet de la Vienne, que tout retour en arrière n'est pas envisageable, le service étant assuré dans de meilleures conditions et pour un coût moins élevé.

Le souci rencontré par la municipalité est que le service assuré par les PTT avec la liaison à vélo vers Bonneuil-Matours ne permet pas, nous l'avons vu, l'envoi de colis par le tramway. L'avantage porte sur les liaisons qui se font quatre fois par jour : deux arrivées de courrier à 9 h 30 et à 17 h 30, et deux départs à 7 h et à 15 h 30. Ceci pour un coût de 12 francs par jour. Alors que la liaison demandée par la commune, à savoir par voiture vers Châtellerault, ne permet que deux trajets, avec une arrivée de courrier le matin à 10 h et un départ à 16 h 35, pour un montant de 35 francs par jour. Et d'expliquer que c'est ce coût de 35 francs qui a obligé le service des PTT à chercher rapidement une solution de repli, afin de ne pas avoir un envoi de dépêches à des prix trop élevés, comme l'indique un courrier des PTT à la préfecture daté du 19 mai 1921.

Une solution est pourtant envisagée et proposée par la direction des PTT au préfet par courrier du 5 août 1921: que la commune prenne, à sa charge, l'excédent du prix de l'envoi des dépêches en voiture vers Châtellerault. Le conseil décide donc, lors de la session du 31 juillet 1921, *de voter une somme de 1 200 francs par an, à prendre sur les fonds libres de la commune, pour payer jusqu'à concurrence le complément de dépense résultant de la modification du service postal à bicyclette en service postal en voiture.* Mais en septembre, rien n'est modifié puisque le conseil municipal *proteste énergiquement de nouveau sur le service actuel postal qui se fait par un courrier à bicyclette à Bonneuil-Matours et demande que ce courrier se fasse en voiture le plus tôt possible.*

Le conseil municipal et les habitants de la commune protestent et fournissent à M. Pironnet, conseiller général, des pétitions afin d'appuyer leur requête auprès du département. La municipalité ne reste donc pas inactive et informe le préfet, par courrier du 8 septembre 1921, d'une solution que celui-ci transmet au ministère concerné, [...] *Le service à bicyclette est effectué pour une somme de 4 380 francs, la municipalité par ses démarches est arrivée à obtenir une offre pour un courrier en voiture moyennant une subvention de 8 030 francs.*

Monsieur le directeur des Postes avait fait savoir à la municipalité qu'elle devrait se charger de l'excédent des dépenses soit 3 650 francs. Cette somme est hors de proportion avec les ressources dont peut disposer une petite commune comme Archigny qui se trouve cependant desservie dans les conditions peu satisfaisantes et dont le nouveau système de transport faciliterait considérablement le développement économique [...] Aussi, vous serais-je reconnaissant d'examiner si, à titre exceptionnel, il ne vous serait pas possible d'autoriser la signature d'un marché pour un courrier en voiture coûtant 8 030 francs avec une subvention de la commune d'environ 1 200 francs.

Mais malheureusement les PTT répondent par la négative.

Malgré ces aléas, la commune achète le bureau de poste à M. Delaveau pour la somme de 29 150 francs. Ce local lui avait été loué en mai 1881.

Et, suite au refus des PTT d'un arrangement pour le courrier allant sur Bonneuil-Matours, une nouvelle solution est envisagée : faire une desserte Archigny - Pleumartin au lieu d'Archigny - Bonneuil-Matours. Certes, si la distance se trouve rallongée de 3 km, l'avantage est que le trajet comprend moins de côtes !

140 de vision
Courrier d'Archigny
le jour de Pleumartin

Le 10 novembre 1885
Directeur des P.T.T.

Mon attention est tout spécialement appelée par M. Moret, Député pour les besoins exprimés par M. le Maire d'Archigny au nom de ses administrés. Ces derniers voudraient bien, lorsque M. Ardou, facteur auxiliaire de cette commune et en même temps courrier à bicyclette d'Archigny à Bonneuil-Matours, sera titularisé, qu'un courrier en voiture le remplacât.

Ce nouveau courrier irait d'Archigny à la gare de Pleumartin (3 km de plus, mais sans côte).

J'en serais obligé de vouloir bien examiner cette question dans le sens le plus favorable.

M. Moret, Député de la Vienne.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la création d'un courrier en voiture d'Archigny à Pleumartin ^{au lieu de} la titularisation de M. Ardou, facteur auxiliaire et en même temps courrier à bicyclette d'Archigny à Bonneuil-Matours.

Je m'empresse de vous faire connaître que, par courrier de ce jour, je sais de la question M. le Directeur des P.T.T. en le priant de l'examiner dans le sens le plus favorable.

Muy

Courrier pour le service Archigny-Pleumartin, AD86 série 7 P

Transcription :

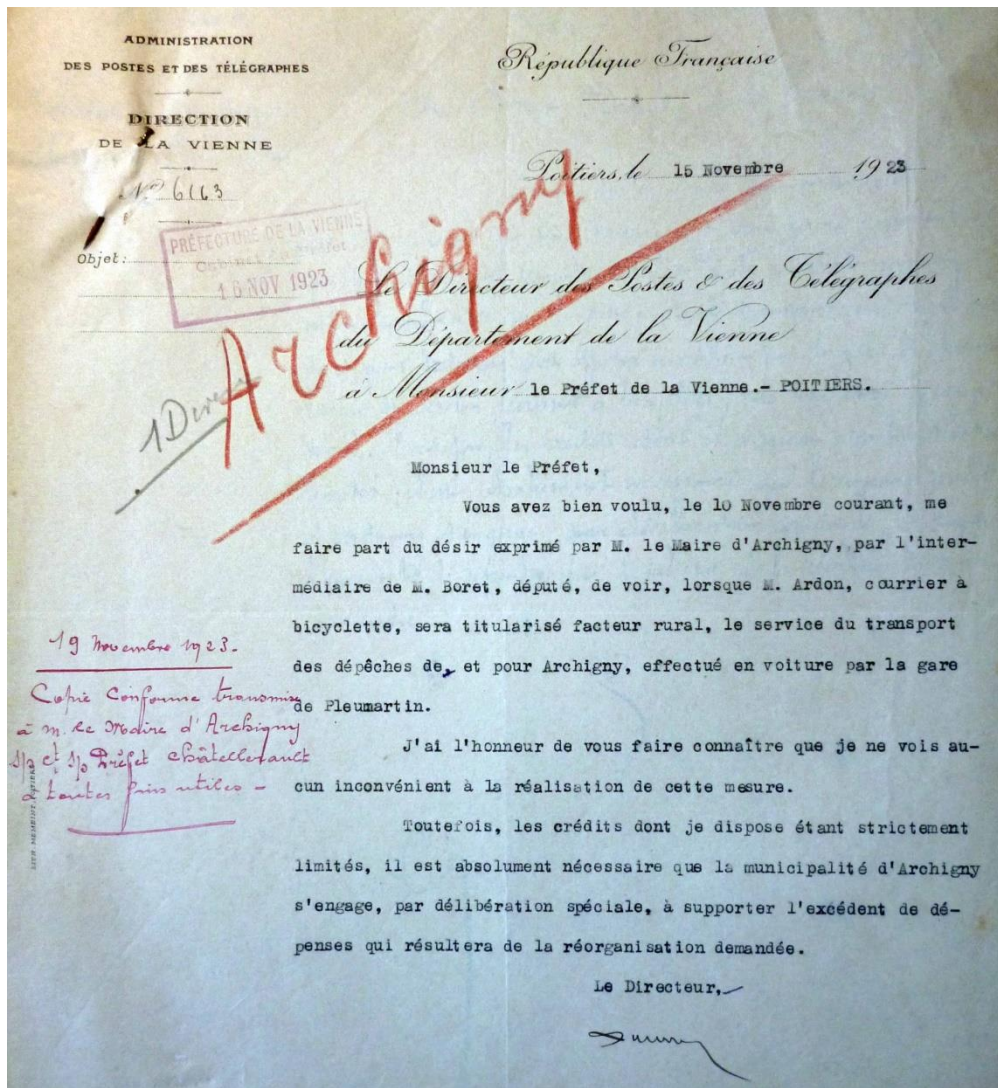
Objet : Courrier d'Archigny à la gare de Pleumartin.
Le 10 novembre 1923, directeur des PTT

Mon attention est tout spécialement appelée par M. Moret, député, sur les désirs exprimés par M. le maire d'Archigny au nom de ses administrés. Ces derniers voudraient bien, lorsque M. Ardon, porteur auxiliaire de cette commune et en même temps courrier à bicyclette d'Archigny à Bonneuil-Matours, sera titularisé, qu'un courrier en voiture le remplaçât.

Ce nouveau courrier ira d'Archigny à la gare de Pleumartin (3 km de plus, mais sans côtes !).
Je vous serais obligé de vouloir bien examiner cette question dans le sens le plus favorable.

Réponse de M. Moret qui saisit le directeur des PTT en le priant d'examiner la question dans le sens le plus favorable.

Mais si cette situation est envisageable, les PTT demandent, une nouvelle fois, que la commune prenne en charge l'excédent des dépenses que cela entraîne.



Aucun inconvénient pour Archigny-Pleumartin par le facteur Ardon... mais il faudra payer, AD86 série 7 P

En avril 1928, une pétition est lancée pour un transport de courrier automobile entre Archigny et Leigné-les-Bois. On en reparle en octobre 1931.

En 1929, trois facteurs desservent la commune : Henri Lamontagne, Eugène Desmazeau et Louis Henneteau.

Deux ans plus tard, en février 1931, le conseil municipal porte plainte contre le receveur des postes qui, suspendu pour faute grave, persiste à occuper les locaux...*Le président soumet au conseil municipal la question toujours pendante concernant l'ex-receveur des Postes Clamagiraud qui occupe toujours les locaux du bureau de Postes et de ce fait porte entrave au bon fonctionnement de ce bureau. Après discussion, le conseil vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant : « le conseil municipal d'Archigny, réuni en session ordinaire à la mairie le 1^{er} février 1931, se faisant l'interprète de la population, demande à l'administration des Postes de prendre d'urgence une décision contre le receveur Clamagiraud suspendu de fonction depuis le 4 juillet 1930. Son maintien dans les locaux du bureau de poste d'Archigny présente une entrave constante pour l'exécution du service de l'intérimaire et semble jeter un défi à la population qui verrait avec plaisir la nomination d'une receveuse en remplacement de l'ex-titulaire, qui, discrédité par une faute grave du service, a perdu toute confiance et inspire la méfiance. Si satisfaction n'était pas donnée à brève échéance le conseil municipal se verrait, à regret, dans l'obligation d'en saisir la presse et de demander à la représentation parlementaire de la Vienne d'intervenir auprès du ministre des PTT par voix d'interpellation.*

Nous pouvons supposer qu'après cette délibération menaçante, une solution a été trouvée.

La commune emprunte 24 500 francs, en 1936, pour transformation et agrandissement du bureau des PTT.

Seconde Guerre mondiale, 1939, les Allemands occupent Archigny. La ligne de démarcation coupe la commune en deux, le bourg est en zone occupée.

La Poste fonctionne au rez-de-chaussée de l'immeuble, l'étage étant réquisitionné par des officiers allemands.

En août 1944, le receveur et son épouse sont enlevés par les FFI. Cette dernière sera exécutée et sauvagement enterrée à l'abbaye de l'Étoile à Archigny.

La vie reprend ses droits et la Poste se maintient jusqu'en 2006, année où le maire, Jean-Claude Pineau soumet à ses administrés, par la voie du journal communal de septembre, deux options sur l'avenir du local de la Poste :

1) Le bureau actuel resterait en place, géré par La Poste, mais ouvert 20 heures par semaine. La Poste pourra décider de le fermer sans préavis.

2) La commune accepte la transformation du bureau en Agence Postale Communale sous conditions : indemnité de 800 euros par mois garantie sur 10 ans avec des services équivalents à ceux proposés actuellement.

Une réunion d'information s'est tenue le 20 novembre 2006 en présence de la municipalité, des habitants et des représentants de La Poste. Une pétition a fait état du refus des habitants de transformer le bureau actuel en Agence Postale Communale. Le maire entérine le refus.

En 2008, nouvelle réunion avec des responsables de la Poste. Trois options sont proposées à

la municipalit  :

- 1) conserver le bureau de poste actuel ;
- 2) cr er une agence postale ;
- 3) cr er un point Poste chez un commer ant.

Lors de la r union du conseil municipal du 5 septembre 2008, les membres du conseil proc de au vote concernant l'avenir du bureau de Poste. La solution retenue est la cr ation d'une Agence postale communale qui offre la possibilit  de garder plusieurs services rendus   la population avec un souci de confidentialit .

Pour cette mise en place d'Agence, la Poste versera   la municipalit  une indemnit  mensuelle de 830   pour compenser le mi-temps d'un employ  communal pour ce service.



La Poste d'Archigny en 2008,   Michel Marasse

Pendant plusieurs ann es, l'Agence postale a  t  ouverte au public du mardi au samedi en matin e. Puis des am nagements li s au fonctionnement interne   la mairie ont modifi  les horaires, passant   trois matin es : mardi, mercredi et jeudi, et au vendredi toute la journ e.

Durant la p riode de confinement et de protection li e   la covid 19, ouverture minimale a  t  instaur e : matin e du mardi et vendredi toute la journ e.

Mais que sont devenus nos facteurs d'antan ?

Heureusement pour eux, la tourn e ne se fait plus   pied sur des kilom tres pendant des jours et des jours.

Dans les villes, le v lo, souvent  lectrique, permet de parcourir les rues ou ruelles   des facteurs ou factrices en uniforme plus pratique qu'autrefois.

Dans nos communes rurales, souvent étendues et desservant de nombreux hameaux et villages – c'est le cas à Archigny avec ses 130 lieux-dits – la voiture est de rigueur. Qu'il pleuve, qu'il gèle ou que le soleil brûle, notre factrice passe tous les matins distribuer le courrier et éventuellement emporter le nôtre à envoyer, comme autrefois.

Le prix du timbre a lui augmenté pendant des siècles. Aujourd'hui sont proposés plusieurs tarifs en fonction de la vitesse d'acheminement. Au 1^{er} janvier 2021, l'affranchissement minimum d'une lettre coûte 1,08 €... ou, pour ceux qui ont pratiqué les anciens francs : 7,08 francs.

La vente en ligne a développé l'importance des colis et paquets en tous genres, un véhicule est donc nécessaire à ce transport.

Nos pauvres facteurs d'autrefois seraient totalement dépassés mais grâce à eux ce service a pu se développer.

Mais l'aurons-nous toujours ce service ? De nombreux bureaux de Poste ferment, transformés en Agence Postale ou carrément supprimés dans les zones rurales...

Sources :

Glain Françoise et le Collectif HPA, *Archigny dans la Grande Guerre*, éd. HPA, 2016, 540 p. Ouvrage disponible auprès de l'association et de la mairie d'Archigny.

Archigny.net, article 84 de Michel Marasse, *Bureau de Poste, Agence Postale Communale ou Point Poste...*

Bernard Poignand, *Le facteur rural*, article 467 sur notre site.